

# Politique d'organisation d'une collecte de fonds

- 1.** La politique suivante est mise en place pour protéger la réputation et l'intégrité de la Fondation Laurent Duvernay-Tardif (LDT) et de ses membres lorsqu'une collecte de fonds est organisée par une tierce partie. Nous demandons à ce que toute personne impliquée dans l'organisation d'une collecte de fonds prenne connaissance des conditions suivantes et les respecte.
- 2.** Les organisateur.trice.s qui souhaitent organiser une collecte de fonds doivent remplir le formulaire d'organisation de collecte de fonds disponible sur le site web de la Fondation LDT.
- 3.** La Fondation LDT n'assume aucun coût ni aucune responsabilité associés à des activités d'une tierce partie.
- 4.** Les organisateur.trice.s s'engagent à faire la demande et à obtenir tout permis, licence et assurance nécessaires à la tenue de leur activité de collecte de fonds.
- 5.** Toute personne, employé.e ou bénévole, impliquée dans l'activité de collecte de fonds organisée par une tierce partie doit être recrutée par les organisateurs.trice.s de la collecte.
- 6.** Les organisateur.trice.s, les employé.e.s ainsi que les bénévoles de la collecte de fonds doivent être clairement identifié.e.s comme bénévoles et ne peuvent en aucun cas s'identifier comme employé.e.s ou membres de la Fondation LDT.
- 7.** Selon sa politique de confidentialité, la Fondation LDT ne partage pas les coordonnées de ses donateur.trice.s avec les organisateur.trice.s de collectes de fonds.
- 8.** Le logo et/ou tout élément visuel de la Fondation LDT ne peuvent pas être utilisés sans l'accord écrit de la Fondation. Leur utilisation sans permission est strictement interdite. Tout élément promotionnel comportant le nom et/ou le logo de la Fondation LDT devra être préalablement approuvé.
- 9.** La Fondation LDT n'appuie en aucun cas une tierce partie qui pratique une forme de discrimination contre toute personne ou groupe basée sur le sexe, la nationalité, le statut économique, l'origine ethnique, la couleur, l'orientation sexuelle, l'expression de genre, l'âge, la déficience, la religion, l'appartenance politique ou toute autre forme de discrimination. Les activités organisées par des tierces parties doivent respecter les normes du code d'éthique.



- 10.** Lorsqu'applicable, la Fondation LDT est responsable de l'émission des reçus aux fins d'impôt en lien avec la collecte de fonds organisée. La Fondation LDT assume la mise en place de la plateforme de financement.
- 11.** La participation de Laurent Duvernay-Tardif ne peut être assurée dans le cadre de la collecte de fonds.
- 12.** Nous encourageons fortement les organisateur.trice.s à orienter leur collecte de fonds de façon à soutenir le plus possible et à promouvoir au meilleur de leur capacité la mission de la Fondation LDT.
- 13.** En acceptant les modalités et les conditions mises en place dans ce document, les organisateur.trice.s comprennent et acceptent la responsabilité de quelque revendication en lien avec l'événement.
- 14.** En nommant la Fondation LDT comme bénéficiaire d'un événement organisé par une tierce partie, vous êtes tenu.e.s responsables de remettre la totalité des profits (ou un montant prédéterminé et approuvé par la Fondation) à la Fondation.
- 15.** Les organisateur.trice.s de l'événement s'indemnisent et ne tiennent pas responsables la Fondation LDT, ses administrateur.trice.s, employé.e.s, bénévoles et autres entités, de toute revendication et/ou réclamation provenant de quelque manière de la tenue de l'événement de collecte de fonds.

